

## FELIX VICQ D'AZYR ET L'ÉPIZOOTIE DE 1774 - 1776

---

par François Vallat

*Docteur Vétérinaire, 23 rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet.*

Adel : [Francoisvallat@hotmail.com](mailto:Francoisvallat@hotmail.com) Communication présentée le 10 février 2007.

**Sommaire :** La peste bovine du Sud-ouest de la France en 1774-1775 fut l'occasion pour le jeune médecin Félix Vicq d'Azyr, envoyé sur place par l'Académie des Sciences, d'étudier la maladie et de proposer les moyens de la combattre. Son rôle consista à rechercher l'origine possible de cette maladie (qu'il pensait apparentée à la peste humaine), à expérimenter de nouveaux traitements, et à appliquer les mesures de police sanitaire qui s'alourdirent au fur et à mesure des échecs. L'épizootie finit par s'éteindre spontanément, et plus de 150 000 bêtes trouvèrent la mort. Mais l'ouvrage publié en 1776, où F. Vicq d'Azyr a réuni sa documentation sur le sujet, a marqué durablement la police sanitaire française.

**Mots Clés :** *Histoire - Peste bovine - Peste humaine - Vicq d'Azyr - 1774*

**Title:** Felix Vicq d'Azyr and the 1774-1776 epizootic (in south-western France).

**Contents:** The rinderpest plague in south-western France from 1774 to 1776 was an opportunity for the young physician, Felix Vicq d'Azyr, sent to the region by the French *Académie des Sciences*, to study the disease and suggest ways of combating it. His task consisted in carrying out research on the origin of this disease (which he thought to be related to human plague), in experimenting with new treatments and in applying animal health measures, which became more difficult with recurrent failures. The epizootic came to an end naturally and claimed the lives of over 150,000 head of cattle. The work published in 1776 by Vicq d'Azyr, which combined his documentation on the subject, influenced French animal health measures on a long-term basis.

**Keywords:** *France - History - Plague - Rinderpest - Vicq d'Azyr - 1774*

Dans la carrière de Félix Vicq d'Azyr, la mission qui lui fut confiée en 1774 par l'Académie des Sciences fut une étape décisive. Elle consistait à organiser la lutte contre l'épizootie qui sévissait alors dans le sud-ouest de la France. Ayant à peine terminé ses études médicales, il s'était fait brillamment remarquer comme zoologiste et surtout comme anatomiste du système nerveux central et ses travaux lui avaient ouvert les portes de la grande institution à vingt-six ans. Une admission si précoce aurait de quoi surprendre de nos jours,

mais l'Académie cherchait alors les talents prometteurs autant que les gloires scientifiques accomplies ; on se souviendra que Georges-Louis Leclerc de Buffon y entra au même âge, bien avant d'avoir écrit la première page de son *Histoire Naturelle*.

La présente intervention tentera de montrer comment Félix Vicq d'Azyr a participé à la lutte contre cette épizootie, autant sur le plan théorique, nous dirions maintenant épidémiologique, que sur celui, plus matériel, de la police sanitaire.

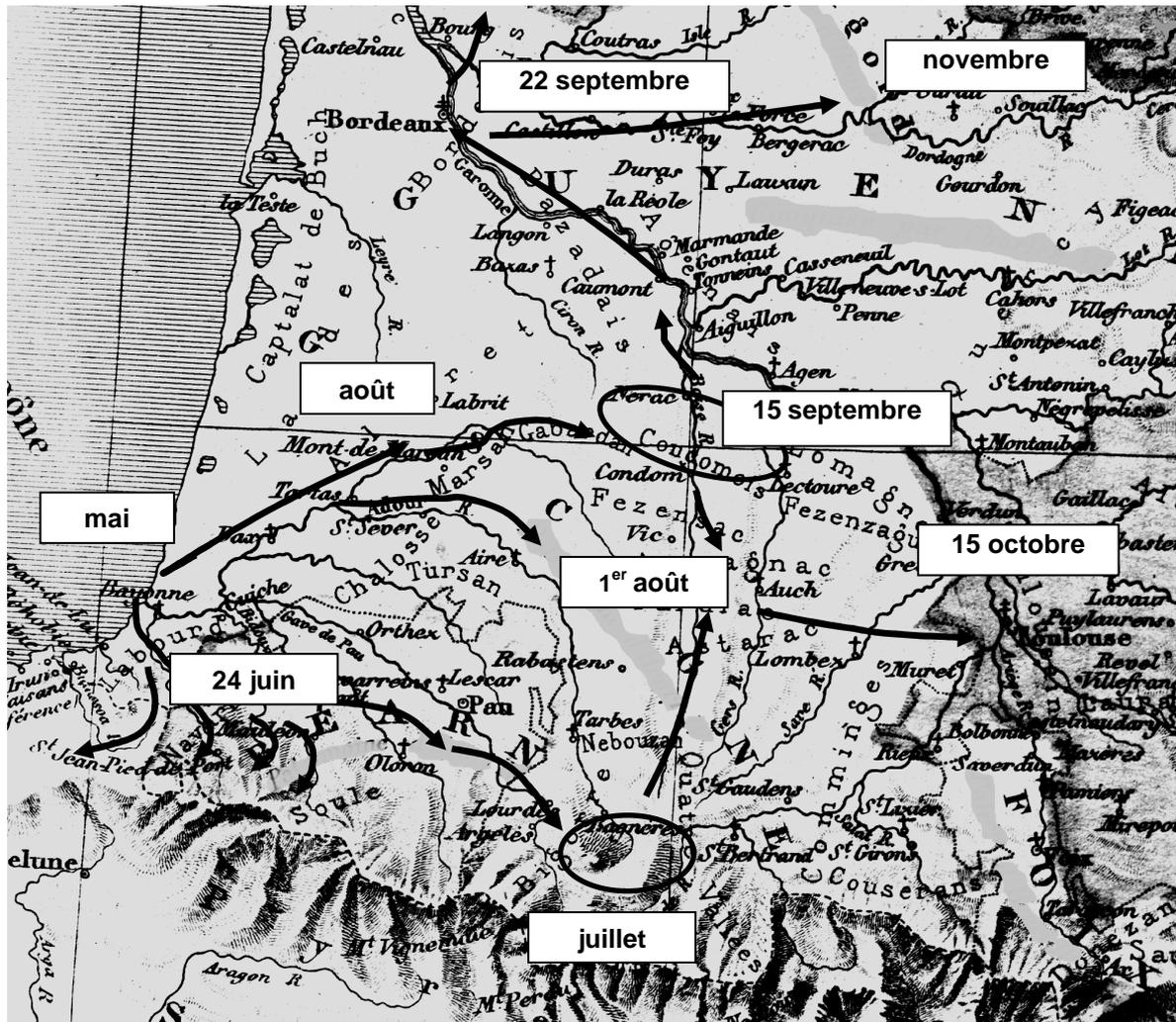


Figure 1: Progression de la peste bovine dans le Sud-ouest en 1774.

### L'INSTALLATION DE L'ÉPIZOOTIE DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE EN 1774

En 1774, la peste bovine sévissait en Europe occidentale depuis plus de dix ans. Elle était venue des plaines hongroises avec les armées de la Guerre de Sept Ans et, comme toujours, les régions où le bétail était le plus nombreux furent touchées en priorité. En 1766, les Pays-Bas n'échappèrent pas à la règle. De là, en 1769, la Flandre française, l'Artois<sup>1</sup>, la Picardie, le Soissonnais furent contaminés et aussi l'Alsace, et même la Grande Bretagne.

Durant les dix années suivantes, la Hollande devait rester source récurrente d'infection. Pour donner une idée de l'ampleur des dégâts, dans la France du Nord, d'avril 1769 à fin mars 1770, il mourut 61 681 bêtes sur 220 919 malades<sup>2</sup>. Au mois de mai 1774, la Peste bovine fit son apparition à la surprise générale dans le sud-ouest du royaume, sans que la moindre contamination terrestre ait pu être évoquée. Les premiers cas étant apparus près du port de Bayonne, on accusa l'importation par bateau de peaux vertes infectées. Mais l'anecdote concernant la paire de bœufs contaminée par un

<sup>1</sup> Arch. nat., H<sup>1</sup> 46.

<sup>2</sup> Raulin, 1774 ; du Fot, 1774, Delafond, 1838, p. 154 ; Paulet, t. 2, p. 120 ; Arch. nat. H<sup>1</sup> 34, 35 et 46.

chargement de ces peaux, quoique séduisante, est à l'évidence controuvée. Quelle que fût l'origine de la cargaison, le virus n'aurait pu y résister plus de huit jours. Après Vicq d'Azyr<sup>3</sup>, T.-E.-É. Renault l'a clairement montré<sup>4</sup> et Jean Reynal a eu certainement raison de supposer que du bétail vivant fut amené par la mer, depuis les Pays-Bas ou la Flandre<sup>5</sup>. Il semble bien qu'ensuite les foires contribuèrent puissamment à disséminer le virus. Chacune fut suivie d'une avancée significative du mal, comme Félix Vicq d'Azyr lui-même put l'établir dès la fin de l'année après avoir bénéficié de témoignages récents. La contagion semble avoir emprunté deux directions (Figure 1) La première a longé la bordure méridionale des Landes - domaine résistant car peu propice à l'élevage bovin - par Dax, Mont-de-Marsan (foire de Saint-Justin), Condom et Lectoure en Armagnac (juillet). De là, descendant la vallée de la Garonne à partir d'Agen, la maladie gagna Bordeaux (foire de Saint-Sulpice, fin septembre). En octobre, elle toucha la Saintonge et le Périgord. La seconde voie empruntée par la Peste bovine débuta par Hasparren, puis elle diffusa à partir de la foire de Saint-Martin d'Arberoue (24 juin) pour gagner successivement les vallées pyrénéennes et envahir l'Espagne qui lui paya un lourd tribut. De la Bigorre et du plateau de Lannemezan, elle descendit en août sur Auch et, par Gimont, alla ravager la région Toulousaine en décembre<sup>6</sup>.

### 1774 : LA PREMIERE PHASE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIZOOTIE ET SES LIMITES

Sur une population neuve, la mortalité était maximale et grave de conséquences pour une agriculture où la traction se faisait

exclusivement par les bovins. Si la rapidité de la progression signalait l'échec du pouvoir, en réalité le mode de gestion de cette crise ne pouvait conduire qu'au fiasco, pour plusieurs raisons que l'expérience de deux siècles de lutte sanitaire nous laisse actuellement discerner.

### Le manque d'experts sur le terrain

Pour combattre la maladie il est primordial de l'identifier au plus vite, ce qui nécessite des professionnels attentifs et bien formés. Or, les Écoles vétérinaires étaient, en 1774, de création trop récente ; en dix années, elles avaient délivré peu de diplômés et les trop rares praticiens ne tenaient encore sur le terrain qu'un rôle anecdotique. De sorte qu'en juin, à la demande des intendants et avec un regrettable retard, Claude Bourgelat, le Contrôleur des Écoles vétérinaires, envoya quelques élèves armés seulement de ses prescriptions et fort mal préparés à ce travail.

De son côté, Doazan, Syndic du Collège des médecins de Bordeaux, après avoir étudié la maladie dans les faubourgs de la ville et pris connaissance de divers mémoires<sup>7</sup>, recommanda tardivement l'isolement des malades et la désinfection<sup>8</sup>. Un texte réglementaire existait pourtant, qui aurait pu sauver la situation : l'*Arrêt du Conseil du 31 janvier 1771*.

Édicté au moment où la Peste bovine avait commencé ses dégâts dans le nord du royaume, il aurait suffi, s'il avait été appliqué à temps et en toute rigueur, à tuer la contagion dans l'œuf, bien que les mesures imposées se soient bornées à l'isolement sans évoquer l'abattage. Mais l'intendant de Bayonne suivit scrupuleusement les recommandations du ministre chargé de l'agriculture, Henri-Léonard Bertin<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs...*, 1776, p. 102-103.

<sup>4</sup> Renault, 1860, p. 64-68, 74-78, 96-97.

<sup>5</sup> Reynal, 1873, p. 266-267.

<sup>6</sup> Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs...*, 1776, p. 8-9.

<sup>7</sup> En particulier : MDDM, 1774 (rééd. 1787).

<sup>8</sup> Doazan, 1774.

<sup>9</sup> Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin (1719-1792) quitta le Contrôle général des Finances, dont il était titulaire depuis 1759, le 14 décembre 1763.

Homme éclairé et consciencieux, il résidait à Versailles, certainement trop loin pour appréhender l'urgence des mesures à prendre. Il était avant tout soucieux de ne pas entraver inutilement le commerce et insistait sur la précaution d'établir sûrement la nature contagieuse du mal avant d'appliquer l'Arrêt de 1771.

De plus, son expérience de la maladie dans le nord du pays tendait à lui faire croire en l'efficacité du traitement<sup>10</sup>. Pourtant de nombreux auteurs ainsi que les gouvernements de la plupart des autres pays d'Europe jugeaient déjà l'abattage indispensable.

### **L'incertitude concernant la nature des maladies et leur mode d'apparition.**

Accoutumés comme nous le sommes à l'idée de contagion et à l'omniprésence du microbe, il nous est difficile d'admettre la moindre hésitation concernant l'application de la police sanitaire. Mais le XVIII<sup>e</sup> siècle, qui privilégiait toujours la pathologie hippocrato-galénique, n'était pas aussi radical. Les maladies naissaient encore d'une conjonction de facteurs environnementaux (la *constitution épidémique* : climat, air, eau, alimentation<sup>11</sup>) qui agissaient sur tel ou tel individu fragilisé par une *constitution humorale* particulière. Ainsi survenaient les premiers cas. Le mal, s'il était contagieux, se répandait au reste de la population. D'ailleurs, la spécificité que

nous reconnaissons à une maladie n'avait pas encore d'existence, de sorte qu'aucune épizootie n'était exactement semblable à la précédente en raison des conditions nouvelles qui avaient présidé à son apparition. On ne peut donc s'étonner que la peste bovine n'ait encore reçu de nom précis. Les Arrêts royaux parlaient de l'*épizootie*, terme qui a subsisté longtemps dans le langage populaire pour désigner la maladie. Félix Vicq d'Azyr, pour sa part, nommait cette affection *peste varioleuse*, *variole des bœufs*, bien que l'analogie avec la variole humaine ne fût pas la mieux choisie, puisque nous savons que le virus en cause se rapproche davantage de celui de la rougeole. Il est vrai que l'incertitude des dénominations ne faisait que traduire celle de la clinique, et les descriptions fournies par la littérature du temps étaient loin de donner une idée consensuelle de la maladie. Duboisbedeuil, secrétaire de l'Intendance d'Angoulême, s'en est fait l'écho :

« Ce qui m'effraie le plus sur les suites de cette terrible maladie, c'est de voir que les symptômes décrits par M. Bourgelat, ceux observés par M. Barjollin et enfin ceux détaillés dans l'Avis important donné par M. Vicq d'Azyr, sont si différents entre eux qu'il est presque impossible qu'une personne qui ne sera pas parfaitement en état de combiner tous ces différents symptômes et de juger si ceux qu'elle aura observés peuvent être regardés comme suffisamment indicatifs de la maladie contagieuse, puisse être en état de prononcer l'arrêt terrible qui doit dévouer à la mort les malheureux bestiaux » [*i.e.* l'abattage des malades]<sup>12</sup>.

Fait significatif, Vicq d'Azyr, après quatre années de lutte contre la maladie, ne l'a reconnue, en juillet 1779, qu'après mûre réflexion, dans la basse vallée de l'Authie<sup>13</sup>. Il l'attribua d'ailleurs à la

---

Il continua d'être, selon l'usage, Ministre d'État. En décembre 1763, Louis XV rétablit en sa faveur le cinquième Secrétariat d'État dont Henri Bertin choisit lui-même les attributions pour en faire une sorte de ministère de l'économie au sens large. De ce que la Cour appela bientôt le « petit ministère », relevaient entre autres les Haras et les Écoles vétérinaires, l'agriculture et les Sociétés d'agriculture. Dronne, 1965, p. 21-22.

<sup>10</sup> Voir p. ex., Bertin, 1774.

<sup>11</sup> « L'air, la nature vitiée [sic] des herbes après les inondations suivies de chaleurs, l'altération des eaux croupissantes. » De Berg, copie manuscrite d'un mémoire..., février 1775, Fonds ancien, ENV Alfort, 150916, p. 2.

<sup>12</sup> Lettre de Duboisbedeuil à Duchesne du 13 février 1775, *Archives départ. de la Gironde*, C 1526, in CAVROT, 1999, p. 79.

<sup>13</sup> À Nampont-St-Martin et Vron, subdélégation de Montreuil-sur-mer, actuellement département de

proximité du marais de Roussent, c'est-à-dire encore « à l'air, aux eaux et au lieu ». Analogue à la maladie pestilentielle de 1774 dans le Sud-ouest, elle n'était pas pour autant exactement identique, en raison des facteurs locaux différents qui l'avaient fait naître.

### **L'absence de centralisation de l'information et des décisions**

Après les tergiversations de l'Intendant de Bayonne jusqu'à la fin juin, les Intendants d'Auch et de Bordeaux, désarmés par la vague contagieuse qui déferlait sur leurs généralités, appliquèrent sans hésiter l'Arrêt du Conseil du 31 janvier 1771, mais ils le firent, faut-il le souligner, en toute indépendance et sans ordre formel de Versailles. Loin d'organiser une lutte cohérente, le Secrétaire d'État Henri-Léonard Bertin se limitait aux encouragements épistolaires et à l'envoi parcimonieux d'élèves vétérinaires. Il recommandait surtout de faire appliquer les « consultations » imprimées dans lesquelles son ami Claude Bourgelat indiquait des remèdes et des *moyens préventifs* destinés à renforcer la résistance des animaux encore indemnes. Bertin croyait beaucoup dans ces « consultations » et il escomptait, non sans candeur, que la population s'y conformerait spontanément.

### **LE CHANGEMENT D'ATTITUDE DU POUVOIR ET L'ACTION DE TURGOT, DE LA FIN DE 1774 A 1776**

Anne-Robert Turgot, Contrôleur général des Finances depuis le mois d'août 1774, ne semble prendre conscience de la gravité de la situation qu'en novembre, à la lecture d'un projet d'Arrêt que lui fait

parvenir l'Intendant de Bordeaux, Esmangard<sup>14</sup>.

Le seul moyen à opposer à la maladie est, selon Esmangard, d'abattre toutes les bêtes atteintes. Turgot, inébranlable dans sa foi pour la science, s'adresse alors à Condorcet afin de réclamer le concours de l'Académie et la réunion de plusieurs de ses membres en une commission chargée d'étudier ce qu'il conviendrait d'ordonner.

De fait, un seul académicien est nommé, Félix Vicq d'Azyr (fig. 2), qui part le 2 décembre pour Bordeaux dans le but de « faire des recherches sur la cause et sur le véhicule de la contagion, sur les moyens de la détruire et d'en ralentir les progrès<sup>15</sup> »



**Figure 2** : Félix Vicq d'Azyr (1748-1794).

Esmangard, alors de passage à Paris, a pris des dispositions pour que le jeune médecin soit bien reçu sur place par ses interlocuteurs : son confrère Doazan, le

la Somme. Société Royale de Médecine, *Mémoires* (année 1779), t. 3, 1782, p. 343-360.

<sup>14</sup> Foncin, 1877, p. 137-138.

<sup>15</sup> Lettre de Turgot à Esmangard, 29 novembre 1774, *Arch. départ. de Gironde*, C.65, in Foncin, 1877, p. 579-580.

maréchal de camp de Fumel<sup>16</sup>, les élèves vétérinaires et les vétérinaires présents en Guyenne - en particulier Bellerocq<sup>17</sup> qui le secondera avec intelligence - ainsi que les subdélégués. Quelques jours après son arrivée à Bordeaux, Vicq d'Azyr écrit à Esmangard et à Turgot. Il a déjà fait publier un opuscule de 108 pages<sup>18</sup>, fruit de ses premières investigations autant que des conversations qu'il a eues à Paris avec d'autres académiciens. Son appréciation des faibles chances de guérison des malades par les médicaments semble parfaitement clairvoyante :

« Pour ce qui est de la guérison, je vous avouerai franchement que je la crois au-dessus des efforts de l'art. La nature peut en sauver quelques-uns ; mais il nous est impossible de l'imiter. J'ai déjà fait plusieurs ouvertures de cadavres. Inutilement j'entrerais dans un détail circonstancié de mes observations ; il me suffira de vous dire que la dissection ne fournira aucunes lumières qui puissent diriger l'administration des remèdes »<sup>19</sup>.

Ce qui n'empêchera pas Vicq d'Azyr (Figure 2) d'expérimenter avec soin une foule de thérapeutiques. Il ne manque d'ailleurs pas d'enthousiasme :

« Au reste, je fais mes expériences avec toute l'attention possible. J'examine les viscères avec tout le zèle dont je suis capable et je me comporte même dans les dissections avec une sorte d'imprudence. Hier une vapeur des plus fétides me donna un mal de tête qui m'inquiéta beaucoup »<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Sur l'activité de celui-ci en tant que commandant les troupes dans la Généralité de Bordeaux : Fumel, 1775 ; Dronne, p. 152-153, 176.

<sup>17</sup> Sur le rôle de ce vétérinaire : Bellerocq, 1774 ; Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs...*, 1776, p. 171.

<sup>18</sup> Vicq d'Azyr 1774.

<sup>19</sup> Lettre autographe reçue le 18 décembre 1774, *Arch. départ. de Gironde*, C.65, in FONCIN, 1877, p. 581-582.

<sup>20</sup> *Ibid.*

Il se désole d'avoir trouvé le port et les boucheries de la ville infectés. Devant la gravité de la situation, la seule éventualité reste selon lui de « tuer les malades dès les premiers signes de la contagion », à condition de « payer le paysan » à la moitié de la valeur des animaux, car il faut tout faire pour prévenir la dissimulation des bêtes atteintes<sup>21</sup>. Turgot, sans doute freiné par des motifs financiers, transige. Interprétant très librement les résultats obtenus en Flandre autrichienne, il opte pour l'abattage des dix premières bêtes de chaque ville ou village nouvellement atteints - ce que rien ne justifie, à vrai dire, sous l'angle épidémiologique -, avec indemnisation du tiers de la valeur des animaux. Les cadavres seront enterrés avec leur cuir, de crainte que la récupération de celui-ci ne répande le mal. Grand progrès, les intendants perdent enfin l'indépendance totale dont ils bénéficiaient jusque-là. Ils devront envoyer chaque mois un état des villes et des villages où la maladie a pénétré, le relevé du nombre et la nature des animaux abattus, ainsi qu'un compte rendu des dépenses et des indemnités<sup>22</sup>. Turgot, faut-il le souligner, ne fait pas encore état des expériences de Vicq d'Azyr dont il est tenu pourtant averti au jour le jour ; par la suite, même lorsqu'il s'en inspirera directement, il ne changera guère d'attitude<sup>23</sup>. Le 4 février 1775, il adresse aux gouverneurs, intendants et autres administrateurs, un mémoire où, en raison de la persistance de l'épizootie, il ordonne de sacrifier impitoyablement tout ce qui est malade. Un cordon de troupes a déjà été établi pour circonscrire les provinces atteintes mais il ne suffit pas. On disposera d'autres cordons intérieurs chargés d'envelopper successivement chacun des cantons envahis en avançant pas à pas vers les foyers, tandis que toutes les étables

<sup>21</sup> Foncin, 1877, p. 139.

<sup>22</sup> Arrêt du Conseil du 18 décembre 1774.

<sup>23</sup> Lijour, 1993, p. 239. Les travaux de Vicq d'Azyr (*sic*) seront quand même cités deux fois dans le *Mémoire instructif...*, 1775, p. 4 et 6.

seront régulièrement perquisitionnées<sup>24</sup>. En mars, ce système énergétique paraît porter ses fruits, bien que le mal se réveille çà et là, comme dans le Condomois, en avril, en juin autour de Marennes et dans le Marsan<sup>25</sup> en août. Pour Turgot, la résistance des mentalités paysannes, jointe aux maladresses des responsables – comme l'Intendant d'Auch, de Journet, qui se suicidera après sa révocation -, en est la raison. Cependant, vers la fin de l'été, on annonce, de façon inattendue, que certains traitements ont réussi. Le Contrôleur général pense avec beaucoup de bon sens que « la maladie, en s'étendant, [a] changé de nature et [s'est] radoucie, comme l'histoire des épidémies en donne l'exemple<sup>26</sup>. » Il n'engage pas moins Vicq d'Azyr, qui se prépare alors à regagner la capitale pour y reprendre son enseignement anatomique, à demeurer à Toulouse puis à revenir à Bordeaux afin d'expérimenter les nouveaux remèdes. Ceux-ci ne tardent pas à s'avérer inopérants.

Le dernier épisode de la lutte contre l'épizootie semble irréel tant il est ambitieux et, cette fois, et peut-être Vicq d'Azyr en partage-t-il la responsabilité. En janvier 1776, le nouvel intendant de Guyenne, Jean Étienne de Clugny, propose un véritable plan de campagne : après abattage des malades et des contaminés, tous les bestiaux de la rive droite de la Garonne doivent passer sur la rive gauche, laissant sur la rive qu'ils abandonnent un ruban de terrain entièrement vide de bêtes à cornes. Turgot adopte le projet, et renonce ailleurs aux abattages décidément trop onéreux en les réservant aux frontières des contrées infectées, afin de limiter

simplement la propagation<sup>27</sup>. Le reflux est exécuté dans le Languedoc mais l'énormité de la dépense en interdit l'application dans l'Agenais et à Toulouse. Tout est abandonné le 26 février 1776 où l'on revient à l'assommement<sup>28</sup>. En avril, la lutte s'éteint faute de combattants. La population bovine, très diminuée dans certaines régions, a fini par acquérir une résistance équivalente à celle du nord du royaume. La maladie, désormais enzootique, a perdu suffisamment de virulence pour ne plus être sujet d'inquiétude, après avoir occasionné la mort d'environ 150 000 bestiaux dans le Sud-ouest<sup>29</sup>.

### **FELIX VICQ D'AZYR THEORICIEN ET EXPERIMENTATEUR**

Si le travail de Félix Vicq d'Azyr se lit souvent en filigrane dans les décisions du Contrôleur général, celui-ci a toujours su garder ses distances et son entier libre arbitre. Le brillant médecin n'a donc été le conseiller du pouvoir que dans la mesure où les impératifs économiques n'entravaient pas les choix qu'il suggérait. Sa doctrine, fondement de cette influence, s'appuyait à la fois sur l'autorité de ses prédécesseurs et sur l'expérimentation.

### **L'identité de la peste de l'homme et de la peste des animaux : un argument pour une médecine comparée ?**

De façon significative, Félix Vicq d'Azyr commence son *Exposé des moyens curatifs...* par une longue dissertation sur la peste humaine<sup>30</sup>. La raison en est claire : pour lui, l'épizootie étant une véritable peste, la connaissance de celle des hommes

<sup>24</sup> *Mémoire instructif...*, 1775. À mettre en parallèle : « Instruction à l'usage des soldats employés pour l'épizootie, publiée à Rouen, le 16 février 1775 », in Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs...*, 1776, p. 133-136.

<sup>25</sup> La Fitte Clavé, 1775.

<sup>26</sup> Lettre de Turgot à Vicq d'Azyr, 1<sup>er</sup> novembre 1775, Archives Nat., F<sup>12</sup> 151, in Foncin, 1877, p. 602.

<sup>27</sup> Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs...*, 1776, p. 640-675.

<sup>28</sup> Foncin, 1877, p. 486.

<sup>29</sup> Dronne, 1965, p. 213.

<sup>30</sup> Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs...*, 1776, p. 21-75.

« peut jeter beaucoup de jour sur [...] le traitement de la peste des bœufs<sup>31</sup> ». Après une discussion où les connaissances historiques et celles des auteurs, anciens ou récents, tiennent la plus grande part, la conclusion ne laisse pas de surprendre : « Ces ravages intérieurs de la peste dans les hommes sont si semblables à ceux que l'épizootie fait dans les bestiaux qu'il suffit, pour en faire apercevoir tous les rapports, de renvoyer à ce que nous en dirons plus loin<sup>32</sup> ». En réalité, les lésions dans l'une et l'autre maladie sont si différentes que le lecteur moderne reste perplexe, mais Vicq d'Azyr s'en tient à l'unité des grands phénomènes contagieux quelle que soit l'espèce, car, dans les deux affections, « [s]oit que l'on considère les symptômes, soit que l'on se rapporte à la dissection des parties, tout annonce une putridité gangreneuse, jointe à une malignité des plus décidées<sup>33</sup>. » Ainsi les traitements et les préservatifs applicables à la maladie des bêtes à cornes peuvent-ils être calqués sur ceux de la peste, et ce n'est donc pas dans la partie de l'ouvrage consacrée à la thérapeutique qu'il faut chercher les idées novatrices. Notons seulement l'affirmation, dans ce texte, de l'unité de la médecine, celle des animaux rejoignant celle des hommes, qui marque déjà l'intérêt de l'auteur pour la pathologie comparée.

En revanche, les consignes que donne Vicq d'Azyr dans le cas d'une contagion difficile à reconnaître parce qu'elle en est à son début, n'ont pas pris une ride<sup>34</sup> : après avoir ordonné le renfermement des bestiaux, on devra lire attentivement la description fournie dans sa brochure, en observant avec soin les signes cliniques et nécropsiques et en cherchant les preuves de contagion ; on s'efforcera de recourir à un chirurgien ou à un élève de l'École

vétérinaire et, grande nouveauté, on pourra s'aider de l'inoculation diagnostique :

« On fera avec de la filasse deux tampons que l'on trempera dans la bile, dans la morve ou dans la chassie d'un animal malade ; on introduira ces tampons dans deux plaies faites à la peau d'un animal sain, dans n'importe quelle partie du corps ; si la maladie se déclare en six ou huit jours, accompagnée des mêmes symptômes, on peut conclure avec certitude qu'elle est contagieuse et qu'elle comporte par cela même un grand danger. [...] L'existence et la nature de la maladie une fois constatées, on procédera à l'exécution de l'Arrêt du Conseil d'État qui ordonne de tuer toutes les bêtes infectées ; et cette exécution se fera avec plus de succès si MM. les Subdélégués [...] font faire chaque jour [...] un dénombrement exact des bestiaux de chaque canton »<sup>35</sup>.

Vicq d'Azyr redécouvre le marquage et le dénombrement des animaux de chaque étable, des mesures primordiales pour s'assurer de la séquestration correcte des troupeaux et qui, par de simples inspections, rendent inutiles les cordons de troupes destinés à faire obstacle aux déplacements du bétail.

L'importance accordée par Vicq d'Azyr à la désinfection s'accorde avec l'idée qu'il se fait de la subtilité du contagion. On ne peut lui reprocher l'inutilité et le coût de cette précaution, bien qu'en réalité « les vestiges cruels » de la maladie s'effacent naturellement en trois jours.

« [...] Le citoyen malheureux qui vient d'ensevelir ses bœufs sous la terre qu'ils devaient labourer, n'a donc pas encore tout fait ; il faut qu'il détruise tous les vestiges cruels de cette maladie ; il faut qu'il renouvelle la surface de tout ce qui peut y avoir quelque rapport : sinon il la verra renaître et faire de nouveaux ravages »<sup>36</sup>.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 58.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 28-29.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>34</sup> *Ibid.*, note, p. 83.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 94-96. Critique in Paulet, 1775, p. 128.

<sup>36</sup> Vicq d'Azyr, *Observations sur les différentes méthodes...*, 1775. « Avis aux habitants des campagnes où règne la contagion » p. 27.

Vicq d'Azyr adopte le tout nouveau procédé mis au point par Louis Guyton de Morveau<sup>37</sup>, qui consiste à verser de l'acide sulfurique sur du sel. Le dégagement de fumigations acides était réputé combattre les miasmes contagieux.

### Les expériences de Vicq d'Azyr

« [L]es observations que j'ai faites en 1774 et 1775 sur la nature et le caractère de l'épizootie [...] sont tout à fait neuves. [...] J'en avais concerté le plan, avant mon départ, avec plusieurs physiciens et avec plusieurs médecins célèbres »<sup>38</sup>.

Il est certain que la partie expérimentale du travail de Vicq d'Azyr reste, pour cette période, la plus significative mais ce serait un grave anachronisme que d'y chercher d'étroites ressemblances avec les méthodes scientifiques créées au siècle suivant. Au reste, pour quelques conclusions erronées, la plupart se sont révélées exactes :

- 1° que le virus épizootique n'est contagieux que pour les bêtes à grosses cornes [*faux*] ;
- 2° qu'il se conserve longtemps dans les cadavres avec toute son activité [*faux*] ;
- 3° que l'épizootie n'attaque point deux fois le même animal [*vrai*] ;
- 4° que les cuirs frais ne communiquent point la maladie, étant placés sur le dos des animaux sains, à plus forte raison, lorsqu'ils sont passés à la chaux [*vrai*] ;
- 5° que les habits et couvertures infectés sont contagieux, sans cependant communiquer la maladie avec autant de promptitude que les aliments, lorsqu'ils sont infectés eux-mêmes [*vrai, jusqu'à 3 jours*] ; [...]
- 9° que l'inoculation n'offre aucuns avantages réels [...] [*vrai : l'inoculation*

<sup>37</sup> Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs et préservatifs...*, 1776, p. 324-325.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 112.

*n'était intéressante que dans le cas de la variolisation chez l'homme et de la clavelisation chez le mouton.*] ; [...]

14° que la migration, même souvent répétée, est avantageuse aux bestiaux sains, et que la cohabitation avec les mêmes bestiaux malades est un moyen de communication aussi prompt qu'assuré [*vrai*] ; [...]

16° que la couche d'air qui est répandue près de la terre le matin et dans un temps nébuleux est très malfaisante et n'est point respirable [*faux : la croyance contemporaine dans la toxicité des émanations du sol était universelle, mais certainement pas vérifiable !*] [...]

19° enfin, que parmi les bestiaux exposés à la contagion, plusieurs n'en sont pas susceptibles [*vrai*] <sup>39</sup>.

Mais contrairement aux résultats expérimentaux modernes, les conclusions obtenues ici n'ont rien de définitif. Après avoir « prouvé », par exemple, que la contagion se limite aux bovins, Vicq d'Azyr n'oppose aucune objection à rapporter que des chiens sont morts de la maladie « en quantité »<sup>40</sup>. Une notion à peine acquise reste soumise à réexamen au moindre élément nouveau.

On voit que le jeune Vicq d'Azyr, malgré ses idées novatrices et son ingéniosité d'expérimentateur, ne se comporte nullement en révolutionnaire de la pensée médicale. Il reste l'envoyé consciencieux de l'Académie des Sciences, respectueux de ses prédécesseurs comme des institutions.

### LE BILAN CONTROVERSE DE LA LUTTE CONTRE LA PESTE BOVINE DANS LE SUD-OUEST

L'action de Henri-Léonard Bertin et de Claude Bourgelat, puis d'Anne-Robert

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 112-114.

<sup>40</sup> *Ibid.*, « Description de l'épizootie qui a régné en Normandie pendant l'hiver de l'année 1775 », p. 122-125.

Turgot et de Félix Vicq d'Azyr, tous réputés hommes des Lumières, a-t-elle eu réellement prise sur l'épizootie qu'elle se proposait de combattre ? Rien n'est moins sûr. Certains commentateurs ont accordé un crédit total à l'efficacité des règlements et à leur application<sup>41</sup>, alors que d'autres, comme Onésime Delafond<sup>42</sup>, n'y ont vu que l'extinction naturelle de l'épizootie. Ce dernier jugeait, non sans raison, que l'abattage, seul vraiment efficace, restait en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une solution inapplicable par manque de moyens, humains autant que financiers, et Vicq d'Azyr lui-même semble lui donner raison :

« Que l'on se garde bien d'une loi aussi sévère lorsqu'on n'a pas les moyens de la faire exécuter *partout et en même temps* ; alors, au lieu d'un projet utile, on exécuterait une suite de vexations aussi onéreuses à l'Etat qu'elles sont à charge aux particuliers »<sup>43</sup>.

D'ailleurs tuer les bovins cliniquement atteints revenait à « suivre » la contagion et non la « précéder ». En effet l'abattage total, qui consiste à éliminer *tous* les animaux d'un troupeau touché (animaux malades, infectés et contaminés), est préconisé de nos jours, en l'absence de vaccination, dans la lutte contre les maladies à très haute contagiosité comme la peste bovine ou la fièvre aphteuse. Au moment de l'assommement des malades, les autres animaux du troupeau hébergent déjà le virus et sont même en état d'incubation. L'abattage des malades ne permet donc pas d'espérer éteindre la contagion puisqu'il ne fait que la « suivre ». Mais lorsque la peste bovine sévit déjà de toutes parts, comme en 1775, mieux vaut s'abstenir de tout abattage, et attendre que chaque animal ait « fait » la maladie. Les rares survivants, désormais

immunisés, prendront une valeur évidente dans une région totalement submergée par le mal. Cette façon de procéder est sans aucun doute préférable après la généralisation à une région entière. Enfin, dès qu'un troupeau est atteint en premier dans une localité jusque-là épargnée, le seul espoir de sauver le reste du cheptel consiste à abattre au plus vite *tous* les animaux. Depuis 1769, seul De Berg avait, dans les Pays-Bas autrichiens (actuelle Belgique), mis en œuvre l'abattage des contaminés avec succès, et il n'avait été imité qu'en Angleterre. En France, on admit l'idée trop tard, en février 1776, au moment de la migration d'une rive à l'autre de la Garonne, sans doute à l'instigation de Vicq d'Azyr<sup>44</sup>.

Une réserve supplémentaire concerne la police sanitaire de 1775. Nous savons actuellement qu'abattre les seuls bovins en épargnant les espèces sensibles comme les ovins, caprins et porcins, compromet gravement l'efficacité de cette pratique, car le petit bétail héberge le virus et en permet la pérennisation. Ce fut une des causes de la renaissance du mal, là où Vicq d'Azyr ne voyait qu'un défaut de désinfection.

Enfin, la coopération des éleveurs, primordiale, s'obtient par une indemnisation efficace et non par les sanctions judiciaires. Or, pour les bestiaux abattus en 1774, aucune subvention ne fut allouée, ce qui suscita bien des récriminations<sup>45</sup>. Quant à l'indemnisation au tiers de la valeur des animaux décidée en 1775<sup>46</sup>, elle fut par endroits revue à la baisse deux ans plus tard<sup>47</sup> et les bénéficiaires eurent à rembourser la

<sup>41</sup> Cavrot, 1999, p. 99.

<sup>42</sup> Delafond, 1838, p. 132-133.

<sup>43</sup> *Ibid.*, citation, p. 319.

<sup>44</sup> Vicq d'Azyr, *Exposé des moyens curatifs et préservatifs...*, 1776, « Réflexions sur les avantages de l'assommement », p. 577-579.

<sup>45</sup> Arch. Nat., H<sup>1</sup> 1156.

<sup>46</sup> Arrêt du Conseil du 30 janvier 1775.

<sup>47</sup> Arrêt du Conseil du 21 mars 1777.

différence<sup>48</sup>. Comment parler, dans ces conditions, de climat de confiance ? On était loin du soutien psychologique proposé aux éleveurs contemporains dont il faut abattre les troupeaux. Vicq d'Azyr visait avant tout la rapidité et l'efficacité, sans se préoccuper autrement de l'opinion.

« La maladie une fois constatée, on commandera des paysans pour faire des fosses ; pendant que les uns seront occupés à tuer et à enterrer, les autres le seront à désinfecter les étables, afin de ne perdre aucun moment d'un temps aussi précieux »<sup>49</sup>.

Pour autant, les paysans d'alors n'étaient pas insensibles.

« Les bêtes d'un autre voisin sont infectées ; il est absent ; toutes sont mises à mort ; à mesure que les fosses sont creusées on assommait la quantité de têtes qu'elles pouvaient contenir. Cette sanglante boucherie excita la plus grande consternation ; la désolation était extrême. Ce triste spectacle fit sur mon âme la plus vive impression »<sup>50</sup>.

Et le même témoin se montre assez réservé à l'égard de Vicq d'Azyr qu'il a vu à l'œuvre dans le Condomois.

« Un médecin arrive [*Note manuscrite ancienne sur l'ex. d'Alfort* : « Vicq d'Azyr »] ; il persuade qu'on ne doit point laisser sortir le bétail, même pour boire, et qu'il faut leur faire éviter surtout les grands chemins, qui peuvent être infectés par le passage d'un chien. Il inocule, mais sans succès. Il n'a pu empêcher l'épizootie de se propager, il n'est point parvenu à en connaître les causes ; aussi n'a-t-il point réussi à donner des remèdes capables

d'arrêter ses fureurs, qui a dépeuplé d'animaux notre province » (*sic*)<sup>51</sup>.

Nous ne concluons pas sur une note aussi défavorable. L'expérience du jeune académicien, consignée dans son riche ouvrage de 1776, ne sera pas inutile, et le livre servira de référence sur le sujet un siècle entier. De plus, le travail de Vicq d'Azyr signait le retour des médecins en tant qu'experts officiels en maladies animales, évinçant Claude Bourgelat, ses élèves, et leur protecteur Henri-Léonard Bertin. Le tandem vieillissant du Directeur des Écoles vétérinaires et du Ministre Secrétaire d'État n'avait pu résoudre la crise en 1774 et il fut, en 1775, relégué au second plan par Turgot. Lorsque ce dernier projeta la création d'un organisme conseiller du pouvoir en matière d'épidémies et d'épizooties, c'est logiquement qu'il pensa à François de Lassone, premier médecin du roi, et à son confrère de l'Académie des Sciences, Félix Vicq d'Azyr.

## APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE

### Archives

*Archives nationales*, H<sup>1</sup> 1156.

*Archives départementales de la Gironde*, Série C.

*Archives départementales du Val-de-Marne* : Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.

### Textes réglementaires

- *Arrêt du Conseil, concernant les précautions à prendre pour éviter la communication des*

<sup>48</sup> Pour la région de Pau, « Affaire Daillot, Remboursement d'avance pour l'épizootie », Arch. Nat., H<sup>1</sup> 1156.

<sup>49</sup> Vicq d'Azyr *Exposé des moyens curatifs...*, « Instruction sur la manière de désinfecter une Paroisse », p. 559.

<sup>50</sup> La Fitte Clavé, 1775, p. 2.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 5.

*maladies des bestiaux*, du 31 janvier 1771.

- *Arrêt du C., contenant des dispositions pour arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les provinces méridionales du royaume*, du 18 décembre 1774.

- *Arrêt du C. qui accorde différentes gratifications par chaque mulet ou cheval propre à la charrue, qui sera vendu dans les marchés y désignés*, du 8 janvier 1775.

- *Arrêt du C. qui, en ordonnant l'exécution de celui du 18 décembre 1774, prescrit de nouvelles dispositions pour arrêter le progrès de la maladie épizootique sur les bêtes à cornes*, du 30 janvier 1775.

- *Arrêt du Conseil-d'État du Roi qui proroge les gratifications accordées par l'Arrêt du 8 janvier 1775, par chaque mulet ou cheval propre à la charrue, qui sera vendu dans les marchés des provinces dévastées par l'épizootie*, du 29 octobre 1775.

- *Arrêt du Conseil-d'État du Roi concernant l'exécution des mesures ordonnées par le Roi pour arrêter les progrès de la maladie épizootique dans les provinces qui en sont affligées*, du 1<sup>er</sup> novembre 1775.

### **Ouvrages de Félix Vicq d'Azyr.**

Les publications reproduites dans l'*Exposé des moyens curatifs...* ne figurent pas ci-dessous.

**Vicq d'Azyr Félix**, Médecin envoyé par le Gouvernement, *Observations sur les différentes méthodes proposées pour guérir la maladie épidémique qui attaque*

*les bêtes à cornes*, Auch, Jean-Pierre Duprat, [1775], in-12, 31 p.

—————, *Nouveau Plan de Conduite pour détruire entièrement la maladie épizootique*, Lille, Peterinck-Cramé, s.d., in-4°, 4 p. [Du 11 février 1776, selon le ms. du fonds ancien de la Bibliothèque d'Alfort, 150911.]

—————, Doct. Régent de la Faculté de Médec. de Paris, Médecin Consult. de Mgr. Le Comte d'Artois ; de l'Acad. Roy. des Sciences, Professeur d'Anatomie humaine et comparée, Commissaire-Général pour les épidémies, et premier Correspondant avec les Médecins du Royaume, *Exposé des moyens curatifs et préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentiennes des bêtes à cornes, divisé en trois parties. La première contient les moyens curatifs. On y compare les maladies des hommes avec celles des bestiaux. La seconde renferme les moyens préservatifs. La troisième comprend les ordres émanés du Gouvernement : on y a joint les principaux Édits et Réglemens des Pays-Bas, relativement à la maladie épizootique, et le Mandement de Mgr. L'Archevêque de Toulouse, sur le même sujet*, Paris, Mérigot l'aîné, 1776, in-8°, XVI-(1)-728 p.

### **Ouvrages contemporains de l'épizootie**

**A.M.L.D.E.M.**, *Lettres sur la maladie contagieuse des bœufs, qui a fait des ravages dans les provinces de Béarn et de Guienne, et qui commence à pénétrer dans le Languedoc*, Toulouse, Simon Sacarau, [15 janvier] 1775, in-12, 44 p.

**Anonyme** *MÉMOIRE instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi, pour parvenir à détruire entièrement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne et dans les provinces circonvoisines*, Versailles, impr. du Roi, Hôtel de la Guerre, in-4°, 13 p.

**Anonyme** *AVIS aux habitans des Provinces méridionales de France, encore infectées ou menacées de la contagion*, s. l. n. d. [1775], in-12, 4 pp. [Mention manuscrite ancienne sur l'ex. de l'École d'Alfort : « Par PAULET ».]

**Anonyme** *INSTRUCTIONS et avis aux habitans des provinces méridionales de la France, sur la maladie putride et pestilentielle qui détruit le bétail. Publiées par ordre du Roi*, Paris, impr. Royale, 1775, in-4°, XIII-128 p.

**Bellerocq**, *Recherches sur la maladie épizootique qui attaque les bœufs et les vaches, pour servir de réponse à la lettre de M. \*\*\*\*\* Médecin, à M. Bellerocq, Artiste Vétérinaire*, Bordeaux, Michel Racle, 24 octobre 1774, in-4°, 4 p., texte sur 2 colonnes.

**Bertin**, *Mémoire envoyé à M. le Comte de Lhospital Commandant à Bayonne, par M. de BERTIN, Ministre et Secrétaire d'État au département de la Province*, Bayonne, Pierre Fauvet, s. d. [1774], in-12, 9 p.

[**Bourgelat Claude**] *MÉMOIRE sur les maladies contagieuses du bétail*, P., impr. royale, 1775, in-4°, 32 p.- À la suite : *Sommaire d'un Mémoire sur une question très-importante*, P., impr. royale, 1775, in-4°, 11 p.

**Doazan**, Premier Syndic du Collège des médecins agrégés de Bordeaux, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Membre des Académies royales des sciences de Montpellier et de Bordeaux, et médecin de santé de cette ville, *Mémoire sur la maladie épizootique régnante, présenté au Collège des Médecins agrégés de Bordeaux*, Bordeaux, Michel Racle, 1774, in-12, 32 p.

**Fot**, [**Augier**] du —, Médecin-Pensionnaire du Roi et de la ville de Soissons, Démonstrateur des accouchemens, et Membre de la Société d'Agriculture de la même ville, *Dissertation sur la maladie contagieuse des bêtes à cornes, contenant la description des symptomes, et des moyens préservatifs et curatifs de cette maladie*, nouvelle éd. revue, corrigée et augmentée d'un *Mémoire pour préserver les bêtes à cornes de la maladie qui regne dans les villages le long de la rivière de la Serre, Généralité de Soissons*, Bouillon, (s. éd.), 1774, in-12, 45 p.

**Fumel, comte de** —, *Copie de la Lettre écrite par M. le Comte de Fumel à MM. les Syndics Généraux des États de Béarn*, s. l. n. d. [1775], in-4°, 3 ff. n. ch.- 1 f. d'enveloppe portant la mention imprimée : *À Messieurs... Messieurs les Jurats d... À....*

**La Fitte Clavé**, *Extrait d'une lettre de M. le Chevalier de La Fitte Clavé, sur l'épizootie cruelle des provinces méridionales de France*, [cette lettre, écrite de la Bastide, proche de Mont de Marsan, en Gascogne, est datée du 22 août 1775, et adressée à M. BANAU, D<sup>r</sup> en Médecine.], s. l. n. d., in-4°, 7 p.

**M. D. D. M.** [**M. Dufau**, D<sup>r</sup> en Médecine], *Lettres écrites à M. L\*\*\* contenant des observations sur l'épizootie qui ravage les Provinces Méridionales de la France*, [...], Genève, 1787, in-8°, XV-188 p.-1f. errata.

**Paulet Jean-Jacques**, *Recherches historiques et physiques sur les maladies épizootiques avec les moyens d'y remédier dans tous les cas*, Paris, Ruault, 1775, 2 vol. in-8°, XIX-416 + (4)-501p.

## Autres ouvrages

**Cavrot Cécile**, *La participation d'un académicien, F. Vicq d'Azyr, à la résolution de l'épizootie de 1774*, Thèse pour le doctorat vétérinaire n°2, Nantes, 1999, 198 p.

**Delafon Onésime**, *Traité sur la police sanitaire des animaux domestiques*, Paris, Béchet, 1838.in-8°, 813 p., 2 tableaux h.t.

**Dronne Michel**, *Bertin et l'élevage français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse pour le doctorat vétérinaire n°49, Alfort, 1965, in-8°, 237 p.

**Foncin Pierre**, *Essai sur le ministère de Turgot*, Paris, 1877, et rééd. anastatique : Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1976, in-8°, 622 p.

**Lijour Béatrice**, « Vicq d'Azyr et l'épizootie de 1774 dans le sud-ouest de la France », p. 235-242, in : Durand Robert (dir.) *L'homme, l'animal et l'environnement du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nantes, Ouest éditions, 1993.

**Lefèvre Pierre-Charles**, « Peste bovine », t. 1, p. 285-305, in : Lefèvre Pierre-Charles, Blancou Jean, Chermette René, coordonnateurs, *Principales maladies infectieuses et parasitaires du bétail – Europe et régions chaudes*, éd. Tec & Doc, EM inter, London, Paris, New York, 2003, 2 tomes.

**Renault Thomas-Eugène-Éloi**, Directeur de l'École impériale vétérinaire d'Alfort [...], *Typhus contagieux des bêtes bovines. Examen au point de vue de la police sanitaire internationale de la question suivante : lorsque le Typhus contagieux règne sur les bêtes bovines dans la Russie ou dans les provinces Danubiennes, y a-t-il un danger pour le gros bétail de la France et des autres États occidentaux de l'Europe à ce que les gouvernements de ces États permettent la libre importation des PEAUX, SUIFS, OS et POILS de bêtes bovines en provenance des pays infectés ?* Paris, Labé, 1860, in-8°, 123 p.

**Reynal Jean**, *Traité de la Police sanitaire des animaux domestiques* Paris, Asselin, 1873, in-8° de XII-1012 p., carte h.t.

**Vallat François**, « Les épizooties en France de 1700 à 1850, inventaire clinique chez les bovins et les ovins », *Histoires et Sociétés Rurales*, n°15, 1<sup>er</sup> semestre 2001, p. 67-104.